



A.D.S.P.F

132 Avenue Franklin Roosevelt – le Carnot - 69500 BRON

☎ 04 72 33 09 85

secretariat-adsfp@orange.fr

Site Web : www.adsfp.fr

FORMATION THÉORIQUE A LA THÉRAPIE FAMILIALE PSYCHANALYTIQUE

Année 2020

Cycle de niveau 1

OBJECTIF

Cet enseignement permet d'acquérir les bases pour une approche d'orientation psychanalytique du travail avec les familles. Les apports théoriques, méthodologiques et cliniques, proposés au cours de cette formation, correspondent à une sensibilisation à l'écoute groupale familiale, destinée à être utilisée aussi bien dans le travail institutionnel de consultation et de suivi, que dans l'optique spécifique de la mise en place et de la poursuite de thérapies familiales au long cours.

CONTENU

Exposés théoriques et présentations de situations cliniques par les intervenants autour des thèmes suivants :

- Historique de la Thérapie familiale psychanalytique et filiations théoriques des idées, notions et concepts qui la fondent.
- Notions d'appareil psychique familial et de fonctionnement psychique familial.
- Consultations et diagnostic concernant le fonctionnement familial.
- Entretiens préliminaires et processus d'indication.
- Cadre et méthodologie de l'approche familiale psychanalytique.
- Notion de mécanismes de défenses familiaux.
- Approche de différents types de fonctionnements familiaux en rapport avec les symptomatologies.
- Mythe familial et fonction mythopoétique de la famille.
- La transmission psychique familiale.
- La chaîne associative familiale.
- La question du transfert, du contre-transfert et de l'inter-transfert en thérapie familiale psychanalytique.
- Le processus.
- La notion de lien familial.
- Thérapies familiales psychanalytiques et institution de soin. Les différents cadres.

INTERVENANTS

Ce cycle est encadré par G. ISAMBERT, psychologue clinicien, thérapeute familial psychanalytique et E. JADEAU, psychologue clinicienne, thérapeute familiale psychanalytique, psychanalyste, thérapeute de couple.

D'autres formateurs de l'ADSPF sont amenés à intervenir tout au long du cycle de formation

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Ce cycle se déroulera sur 70 heures réparties en 7 sessions de 10 heures les vendredis et samedis matin :
Vendredi 9 heures-12 heures 30 et 14 heures -17 heures.
Samedi : 9h – 12h30

Dates :

3 et 4 avril 2020	15 et 16 mai 2020	12 et 13 juin 2020
4 et 5 septembre 2020	2 et 3 octobre 2020	13 et 14 novembre 2020
11 et 12 décembre 2020		

(sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions).

La formation a lieu au siège de l'ADSPF 132 Avenue F. Roosevelt 69500 Bron ou autres lieux dans la région lyonnaise.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Exposés théoriques et analyse de situations cliniques en rapport avec le thème traité.
Documents de formation et articles spécialisés transmis aux stagiaires

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXECUTION et DE L'EVAUATION DE LA FORMATION

Une feuille d'émargement est signée par le stagiaire et le formateur à chaque journée de formation.
Elle donne lieu à une attestation de présence accompagnant chaque facturation des heures de formation effectuées.

Un bilan de la formation est effectué en groupe à l'issue de la formation. Il est accompagné d'un bilan individuel écrit qui évalue, avec le formateur, pour chaque stagiaire :

- l'acquisition des concepts théoriques présentés
- l'acquisition des compétences techniques utilisables dans des entretiens familiaux
- les capacités à acquérir pour consolider ses compétences dans la compréhension des liens familiaux et le soutien à apporter aux familles
- sa capacité à utiliser ces outils dans le cadre de son activité professionnelle.

Cette évaluation autorise le stagiaire à solliciter son passage au niveau 2 de la formation.

Une attestation de formation est délivrée au stagiaire.

COÛT

1820 Euros pour 70 heures .

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre psychiatre ou psychologue clinicien.

Les inscriptions peuvent être adressées à partir de septembre 2019.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'A.D.S.P.F :

Tel : 04 72 33 09 85 - E-mail : secretariat-adspf@orange.fr

Les coordonnées de la personne chargée des relations entre l'entité commanditaire et l'organisme de formation seront communiquées au stagiaire avant son inscription.